

APERÇUS DES FONDS

FONDS DISTINCTS CATÉGORIE DE L'EMPIRE VIE

Toute partie du dépôt ou tout autre montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

au 31 décembre 2020



Table des matières

FPG du marché monétaire de l'Empire Vie
FPG d'obligations de l'Empire Vie
FPG de revenu de l'Empire Vie
FPG équilibré de l'Empire Vie
FPG de répartition de l'actif de l'Empire Vie
FPG équilibré mondial de l'Empire Vie
FPG d'actions canadiennes de l'Empire Vie
FPG de dividendes de l'Empire Vie
FPG d'actions Élite de l'Empire Vie
FPG d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie
FPG de valeur américaine de l'Empire Vie
FPG d'actions mondial de l'Empire Vie
FPG mondial de petites sociétés de l'Empire Vie
FPG d'actions étrangères de l'Empire Vie
FPG mondial de dividendes de l'Empire Vie
Fonds indiciel d'actions américaines de l'Empire Vie
Fonds de portefeuille conservateur de l'Empire Vie
Fonds de portefeuille équilibré de l'Empire Vie
Fonds de portefeuille de croissance modérée de l'Empire Vie
Fonds de portefeuille de croissance de l'Empire Vie
Fonds de portefeuille de croissance dynamique de l'Empire Vie

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 203,4 M\$

Rotation du portefeuille : s. o.

Date de création du fonds : février 1989

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,52	22,94	392 113
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,59	22,69	45 087
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	0,82	25,14	70 752
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	0,95	24,76	20 086

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des instruments à court terme, tels que des bons du Trésor et des titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés canadiennes.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Rogers Communications Inc.	5,340 %	22 mars 2021	9,3 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,900 %	26 avril 2021	6,5 %
Dollarama Inc.	2,337 %	22 juillet 2021	5,0 %
Financière Sun Life Inc. - taux variable	3,100 %	19 février 2026	5,0 %
Hydro One Inc.	0,252 %	4 février 2021	4,9 %
Banque Toronto-Dominion	2,045 %	8 mars 2021	4,0 %
Banque Royale du Canada	0,200 %	4 janvier 2021	3,7 %
NAV Canada	4,397 %	18 février 2021	3,5 %
Ville de Montréal	0,208 %	18 février 2021	3,5 %
Enbridge Pipelines Inc	0,336 %	11 janvier 2021	3,0 %

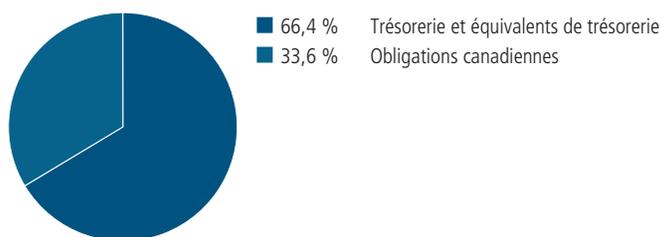
Pourcentage total des dix principaux placements :

48,2 %

Nombre total de placements :

36

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

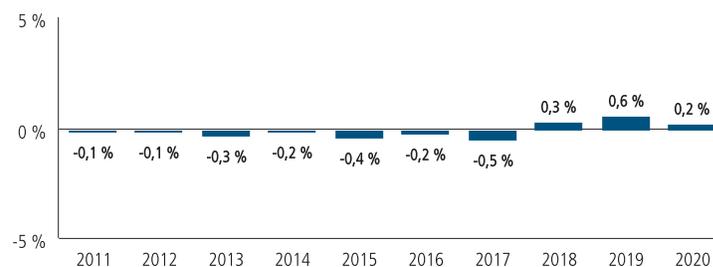
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 3 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 7 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de -0,07 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 993 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds du marché monétaire.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 643,5 M\$

Rotation du portefeuille : 43,50 %

Date de création du fonds : décembre 1987

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,30	54,36	189 603
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,47	53,01	55 282
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,47	60,76	27 344
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,70	59,22	586

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations émises par les gouvernements ainsi que dans des obligations, des débetures et des effets de première qualité émis par des sociétés.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie

Gouvernement du Canada 2,00 % 1^{er} décembre 2051

Gouvernement du Canada 1,250 % 1^{er} juin 2030

Hydro-Québec 4,000 % 15 février 2055

Province de la Nouvelle-Écosse 4,500 % 1^{er} juin 2037

Gouvernement du Canada 0,500 % 1^{er} septembre 2025

Province de Québec 3,500 % 1^{er} décembre 2045

Province du Nouveau-Brunswick 3,550 % 3 juin 2043

Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037

Fiducie de capital Banque Scotia 5,650 % 31 décembre 2056

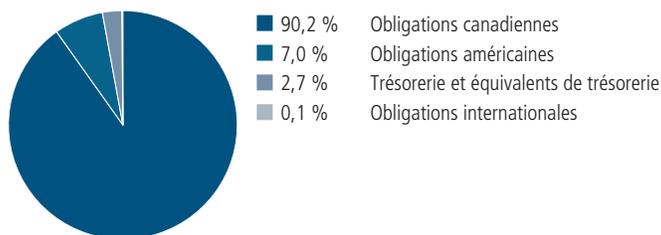
Pourcentage total des dix principaux placements :

Nombre total de placements :

9,5 %
5,0 %
3,4 %
2,6 %
2,3 %
2,2 %
2,2 %
2,1 %
1,9 %
1,9 %

**33,1 %
116**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

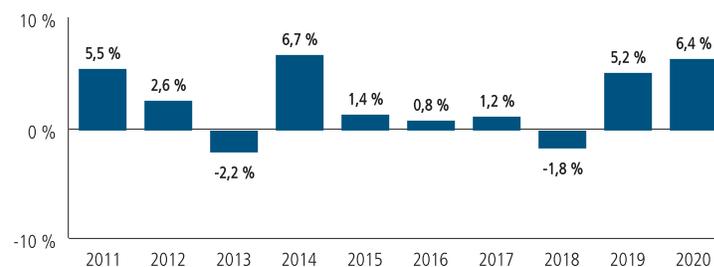
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 2,54 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 285 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds d'obligations.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 422,6 M\$

Rotation du portefeuille : 29,89 %

Date de création du fonds : janvier 2002

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,26	20,81	1 467 717
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,45	20,28	304 825
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,50	23,18	171 935
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,63	22,68	10 498

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations, des débetures et des effets de première qualité émis par des sociétés, le gouvernement du Canada, les provinces, les municipalités et les territoires canadiens ainsi que des gouvernements étrangers. Le fonds investit directement dans des titres et des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie	13,1 %
FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie	5,9 %
Gouvernement du Canada 2,000 % 1 ^{er} décembre 2051	3,7 %
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	1,7 %
Banque Royale du Canada 0,200 % 4 janvier 2021	1,4 %
Province de l'Ontario 2,700 % 2 juin 2029	1,3 %
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,800 % 15 décembre 2024	1,2 %
Fiducie de capital Banque Scotia 5,650 % 31 décembre 2056	1,2 %
Gouvernement du Canada 2,000 % 1 ^{er} juin 2028	1,2 %
Province du Nouveau-Brunswick 3,550 % 3 juin 2043	1,2 %

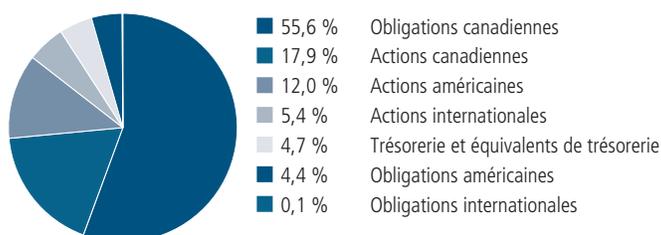
Pourcentage total des dix principaux placements :

32,0 %

Nombre total de placements :

221

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

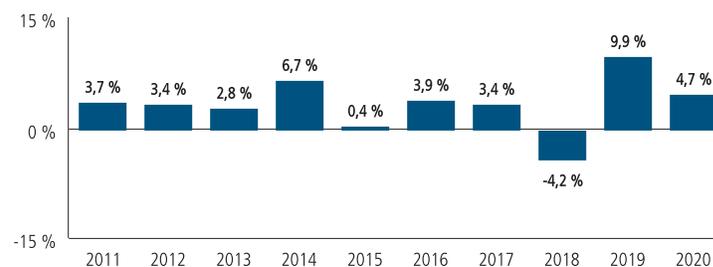
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 9 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,40 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 397 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de revenu.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 475,4 M\$

Rotation du portefeuille : 25,84 %

Date de création du fonds : février 1989

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,66	56,28	553 454
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,98	53,86	107 918
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,56	65,60	41 315
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,90	62,62	8 221

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Le fonds investit directement dans des titres et des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie	20,8 %
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,800 % 15 décembre 2024	2,2 %
Banque Royale du Canada 0,200 % 4 janvier 2021	1,6 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,6 %
Gouvernement du Canada 2,000 % 1 ^{er} décembre 2051	1,5 %
Banque Royale du Canada	1,4 %
Banque Toronto-Dominion	1,4 %
Brookfield Asset Management Inc. - 'A'	1,2 %
Province de la Nouvelle-Écosse 4,500 % 1 ^{er} juin 2037	1,2 %
Brookfield Business Partners Limited Partnership	1,1 %

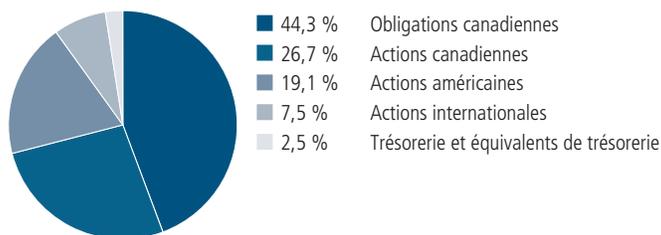
Pourcentage total des dix principaux placements :

33,9 %

Nombre total de placements :

210

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

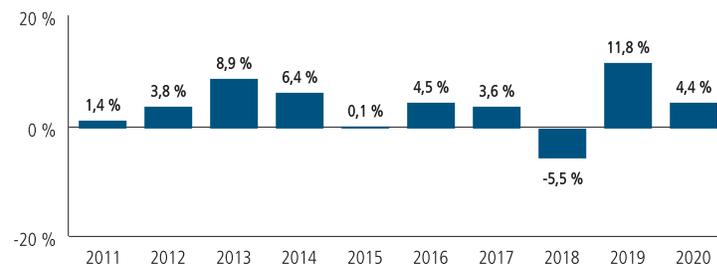
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 9 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,84 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 457 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds équilibré.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 1 112,3 M\$

Rotation du portefeuille : 60,95 %

Date de création du fonds : mai 1994

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,66	37,65	1 735 439
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,04	35,78	292 012
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,60	43,76	211 491
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,91	41,65	19 661

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions et de titres à revenu fixe canadiens.

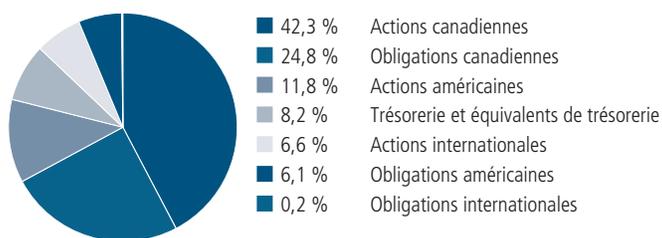
Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie	5,8 %
FPG de revenu élevé à court terme de l'Empire Vie	2,8 %
Banque Royale du Canada 0,200 % 4 janvier 2021	2,8 %
Brookfield Business Partners Limited Partnership	2,7 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,6 %
Banque Toronto-Dominion	2,3 %
Enbridge Inc.	2,3 %
Shaw Communications Inc. - 'B'	2,2 %
Brookfield Asset Management Inc. - 'A'	2,0 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,9 %

Pourcentage total des dix principaux placements : **27,4 %**

Nombre total de placements : **272**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

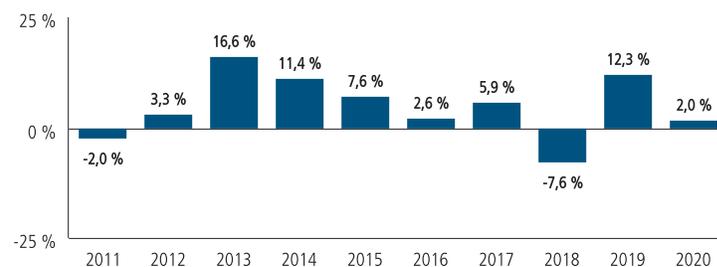
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 5,00 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 628 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de répartition de l'actif.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 339,1 M\$

Rotation du portefeuille : 33,37 %

Date de création du fonds : juin 2003

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,95	13,75	595 461
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,30	13,10	110 066
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,94	15,87	36 914
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,27	15,23	7 542

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Banque Royale du Canada	0,200 %	4 janvier 2021	2,6 %
Banque Toronto-Dominion			2,3 %
La Banque de Nouvelle-Écosse			1,8 %
Philip Morris International Inc.			1,8 %
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	0,000 %	15 août 2050	1,7 %
Banque Royale du Canada			1,6 %
Gouvernement du Canada	1,250 %	1 ^{er} juin 2030	1,6 %
Brookfield Asset Management Inc. - 'A'			1,5 %
Gouvernement du Canada	1,500 %	1 ^{er} juin 2026	1,5 %
Johnson & Johnson			1,3 %

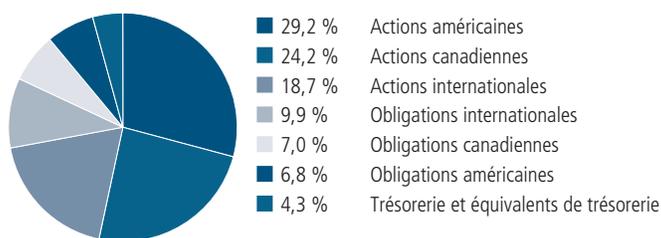
Pourcentage total des dix principaux placements :

17,8 %

Nombre total de placements :

139

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

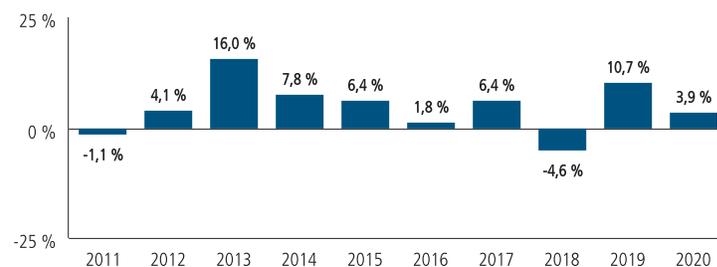
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations mondiales et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 4,98 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 626 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds équilibré mondial.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 214,0 M\$

Rotation du portefeuille : 64,46 %

Date de création du fonds : octobre 2005

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,69	15,13	387 199
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,06	14,26	87 896
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,58	17,62	16 328
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,97	16,58	32 945

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes de moyenne à forte capitalisation boursière.

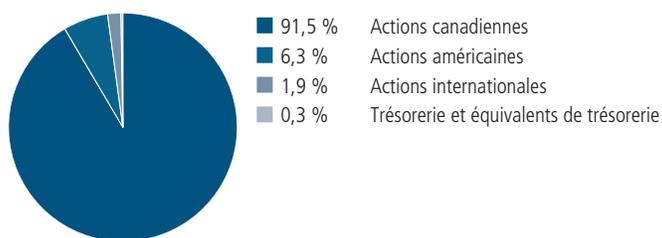
Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Banque Royale du Canada	6,0 %
Banque Toronto-Dominion	5,4 %
Brookfield Asset Management Inc. - 'A'	3,3 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3,1 %
Enbridge Inc.	3,0 %
Banque de Montréal	2,7 %
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	2,5 %
Société Financière Manuvie	2,4 %
Innervex Renewable Energy Inc.	2,3 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,2 %

Pourcentage total des dix principaux placements : **32,9 %**

Nombre total de placements : **66**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

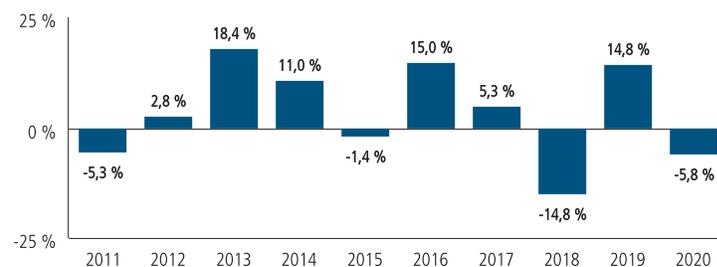
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 6 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,50 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 410 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds d'actions canadiennes.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 1 080,3 M\$

Rotation du portefeuille : 37,93 %

Date de création du fonds : janvier 1998

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,66	35,23	1 866 505
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,11	33,11	437 458
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,59	40,96	188 108
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,97	38,50	34 913

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes de moyenne à forte capitalisation boursière donnant droit à un dividende. Les placements en actions comprennent des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions privilégiées convertibles et des débetures convertibles.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

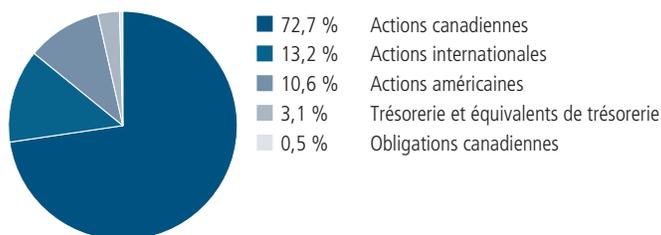
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,9 %
Banque Toronto-Dominion	5,6 %
Banque Royale du Canada	5,3 %
Brookfield Asset Management Inc. - 'A'	5,1 %
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	3,0 %
Banque de Montréal	3,0 %
TC Energy Corporation	2,9 %
Enbridge Inc.	2,8 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,7 %
Stella-Jones Inc.	2,7 %

Pourcentage total des dix principaux placements :

Nombre total de placements :

39,0 %
57

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

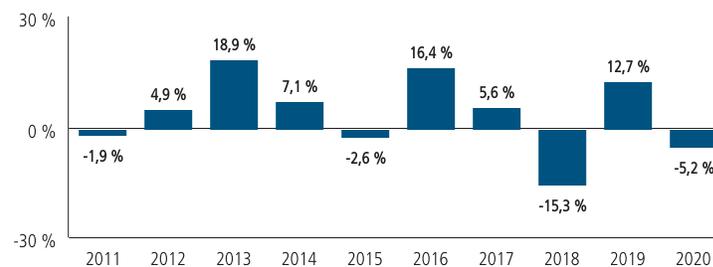
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir dans des actions canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 6 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,57 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 420 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de dividendes.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 1 024,8 M\$

Rotation du portefeuille : 28,60 %

Date de création du fonds : décembre 1969

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,69	469,45	75 798
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,09	442,50	16 662
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,59	547,30	7 334
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,10	506,62	54

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation boursière avec une certaine exposition aux actions étrangères. Le fonds investit directement dans des titres et des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie	35,4 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,0 %
Banque Royale du Canada	2,6 %
Banque Toronto-Dominion	2,6 %
Brookfield Asset Management Inc. - 'A'	2,3 %
Brookfield Business Partners Limited Partnership	2,2 %
Shaw Communications Inc. - 'B'	1,8 %
Onex Corporation	1,8 %
Banque de Montréal	1,7 %
Enbridge Inc.	1,7 %

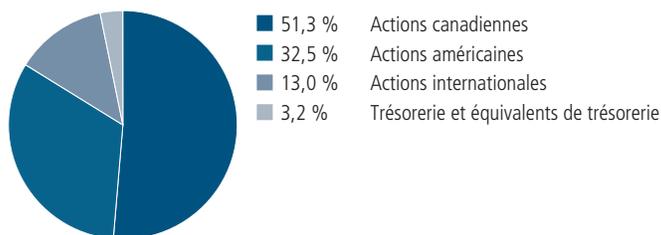
Pourcentage total des dix principaux placements :

55,2 %

Nombre total de placements :

116

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

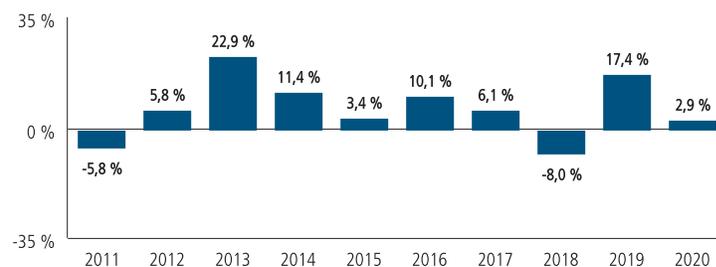
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 6,25 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 833 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds d'actions Élite.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 133,2 M\$

Rotation du portefeuille : 66,24 %

Date de création du fonds : janvier 1998

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,66	33,76	154 797
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,10	31,81	42 186
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,60	39,18	11 697
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,97	36,59	386

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes de petite à moyenne capitalisation boursière.

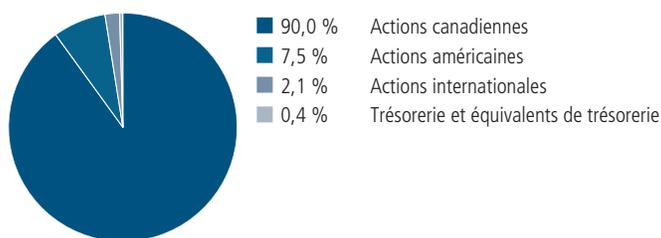
Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Greenbrook TMS Inc.	4,1 %
New Look Vision Group Inc.	3,5 %
Park Lawn Corporation	3,1 %
People Corporation	3,1 %
K-Bro Linen Inc.	2,9 %
Superior Plus Corporation	2,9 %
StorageVault Canada Inc.	2,6 %
Xebec Adsorption Inc.	2,5 %
goeasy Limited	2,4 %
Sangoma Technologies Corporation	2,3 %

Pourcentage total des dix principaux placements : **29,4 %**

Nombre total de placements : **68**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

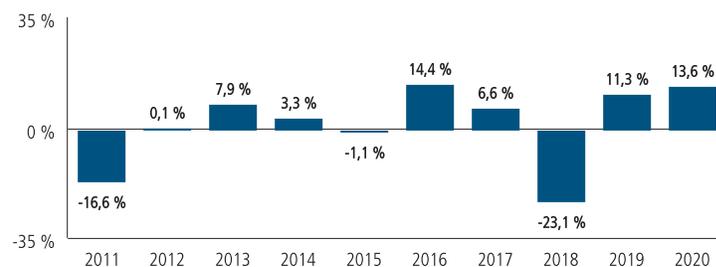
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions canadiennes de petites sociétés et est disposée à accepter un degré de risque modéré à élevé.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 7 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 0,87 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 091 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds d'actions de petites sociétés.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 1 103,6 M\$

Rotation du portefeuille : 33,77 %

Date de création du fonds : janvier 2002

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,67	23,22	1 834 099
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,10	21,81	489 552
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,63	26,94	71 997
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,98	25,48	54 371

Dans quoi le fonds investit-il?

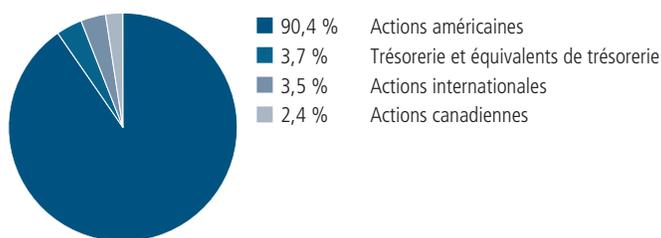
Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés américaines de moyenne à forte capitalisation boursière.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Alexion Pharmaceuticals Inc.	3,8 %
MasterCard Inc. - 'A'	3,8 %
Fidelity National Information Services Inc.	3,4 %
Lowe's Companies Inc.	3,4 %
Microsoft Corporation	3,3 %
STORE Capital Corporation	3,1 %
Visa Inc. - 'A'	3,1 %
Comcast Corporation - A	3,1 %
Pioneer Natural Resources Company	2,8 %
Alphabet, Inc. catégorie C	2,8 %

Pourcentage total des dix principaux placements : **32,6 %**
 Nombre total de placements : **67**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

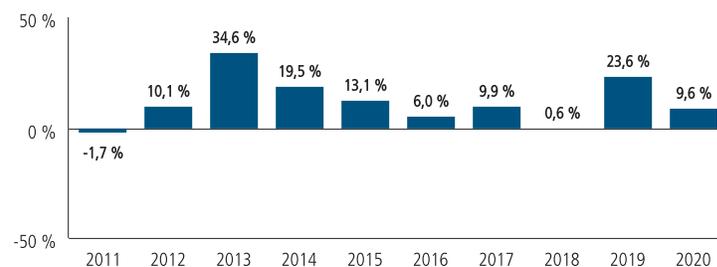
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions américaines et est disposée à accepter un degré de risque de modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 9 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 12,08 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 3 128 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de valeur américaine.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 165,7 M\$

Rotation du portefeuille : 35,74 %

Date de création du fonds : février 1989

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,68	47,15	215 995
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,05	44,42	98 153
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,64	54,63	48 202
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,08	51,55	3 333

Dans quoi le fonds investit-il?

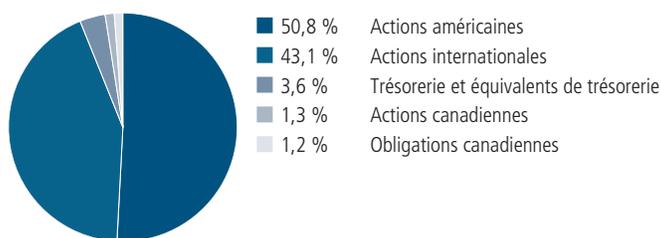
Ce fonds distinct investit principalement dans les marchés développés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, mais peut également investir dans les marchés émergents.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Banque Royale du Canada 0,200 % 4 janvier 2021	3,6 %
MasterCard Inc. - 'A'	2,6 %
Visa Inc. - 'A'	2,2 %
Alexion Pharmaceuticals Inc.	2,1 %
Philip Morris International Inc.	2,0 %
Fidelity National Information Services Inc.	1,8 %
Lowe's Companies Inc.	1,8 %
Microsoft Corporation	1,7 %
STORE Capital Corporation	1,6 %
Comcast Corporation - A	1,6 %

Pourcentage total des dix principaux placements : **21,0 %**
Nombre total de placements : **126**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

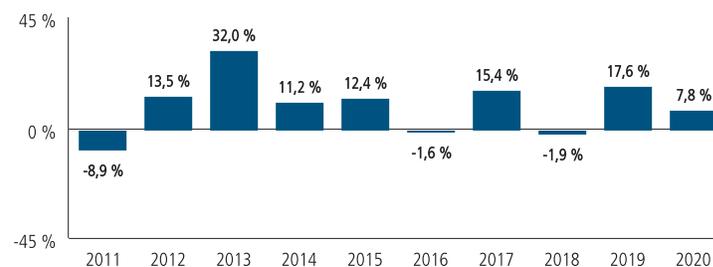
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions mondiales et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 7 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 9,21 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 413 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds d'actions mondial.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 49,7 M\$

Rotation du portefeuille : 26,15 %

Date de création du fonds : octobre 2005

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	3,08	20,09	133 967
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,50	18,88	38 294
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,07	23,27	29 499
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,52	21,87	1 508

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés de petite à moyenne capitalisation boursière dans les marchés développés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, mais peut également investir dans les marchés émergents.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Banque Royale du Canada	0,200 %	4 janvier 2021	16,6 %
STORE Capital Corporation			2,6 %
Alexion Pharmaceuticals Inc.			2,6 %
Tyler Technologies Inc.			2,5 %
Ansys Inc.			2,4 %
Techtronic Industries Company Limited			2,3 %
Jack Henry & Associates Inc.			2,2 %
Teleperformance			2,1 %
Burlington Stores Inc.			2,1 %
Morningstar Inc.			2,1 %

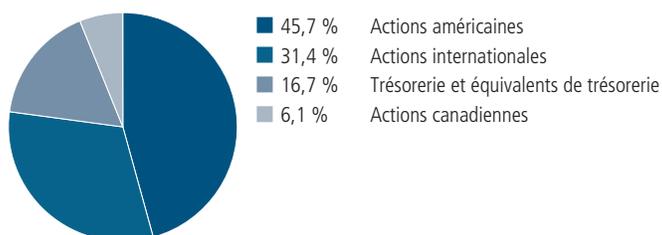
Pourcentage total des dix principaux placements :

37,5 %

Nombre total de placements :

67

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

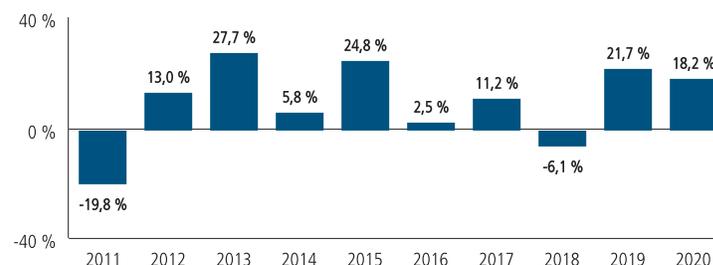
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche la croissance, souhaite investir principalement dans des actions mondiales de petites sociétés et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 8,94 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 355 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds mondial de petites sociétés.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 125,5 M\$

Rotation du portefeuille : 34,94 %

Date de création du fonds : juin 2003

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,99	15,22	161 724
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,36	14,28	101 410
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,90	17,66	23 474
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,42	16,58	1 147

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans les marchés développés en Europe et en Asie, mais peut également investir en Amérique du Nord et dans les marchés émergents.

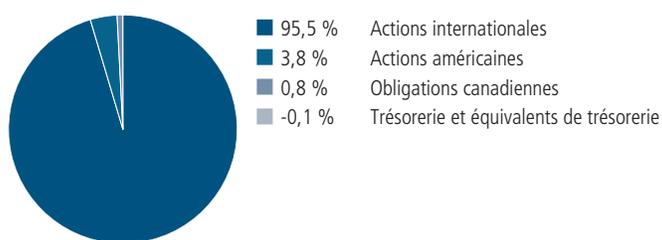
Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Air Liquide SA	3,2 %
Novartis AG	3,0 %
Nestlé SA	2,8 %
Vonovia SE	2,8 %
Pernod Ricard SA	2,3 %
Samsung Electronics Company Limited	2,2 %
FincoBank Banca Finco SpA	2,1 %
B&M European Value Retail SA	2,1 %
Bureau Veritas SA	2,1 %
Keyence Corporation	2,0 %

Pourcentage total des dix principaux placements : **24,6 %**

Nombre total de placements : **65**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

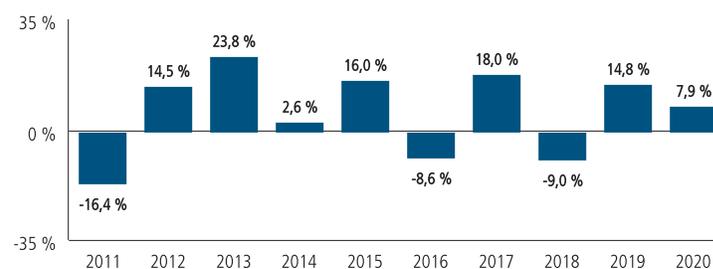
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions mondiales et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 7 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 5,53 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 713 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds d'actions étrangères.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 107,0 M\$

Rotation du portefeuille : 31,17 %

Date de création du fonds : mai 2007

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	mai 2007	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,68	12,97	1 661 781
C	mai 2007	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,11	12,23	240 030
D	mai 2007	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,65	14,94	218 839
E	mai 2007	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,98	14,20	71 891

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions mondiales de moyenne à forte capitalisation boursière donnant droit à un dividende. Les placements en actions du fonds se composent d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'actions privilégiées convertibles et de débetures convertibles.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Banque Royale du Canada 0,200 % 4 janvier 2021

Fidelity National Information Services Inc.

STORE Capital Corporation

Ross Stores Inc.

Pioneer Natural Resources Company

American Water Works Company Inc.

Visa Inc. - 'A'

Nestlé SA

UnitedHealth Group Inc.

Altria Group Inc.

8,6 %

2,7 %

2,7 %

2,6 %

2,4 %

2,4 %

2,3 %

2,3 %

2,3 %

2,3 %

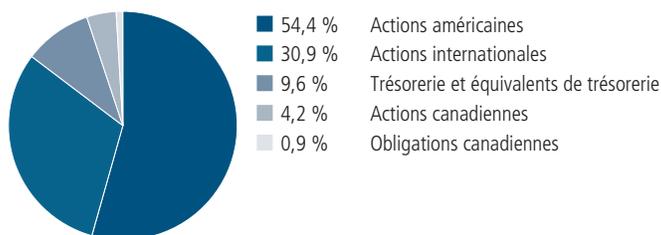
Pourcentage total des dix principaux placements :

30,5 %

Nombre total de placements :

66

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

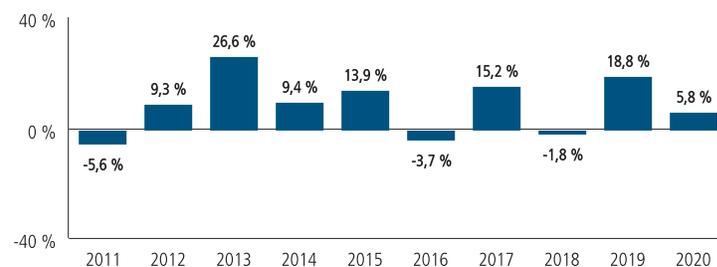
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche la croissance, souhaite investir principalement dans des actions mondiales et est disposée à accepter un degré de risque de modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 7 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 8,35 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 231 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds mondial de dividendes.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 62,7 M\$

Rotation du portefeuille : s. o.

Date de création du fonds : janvier 1998

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,72	27,05	407 309
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,07	25,45	162 194
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,66	31,39	18 436
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,14	29,47	869

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des fonds négociés en bourse et/ou dans des contrats à terme standardisés.

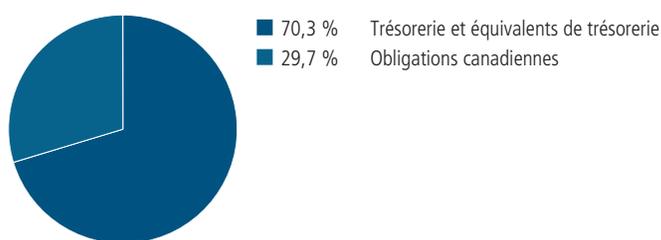
Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Banque Royale du Canada 0,050 %	4 janvier 2021	27,8 %
Banque Royale du Canada 0,200 %	4 janvier 2021	11,4 %
Bons du Trésor canadien 0,261 %	29 avril 2021	11,3 %
Rogers Communications Inc. 5,340 %	22 mars 2021	8,1 %
Financière Sun Life Inc. - taux variable 3,100 %	19 février 2026	8,1 %
Nestlé Capital Canada Limited 0,198 %	9 février 2021	6,4 %
Banque Toronto-Dominion 2,045 %	8 mars 2021	4,8 %
Banque Royale du Canada 1,650 %	15 juillet 2021	3,8 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 2,750 %	18 février 2021	3,5 %
John Deere Financial Inc. 3,070 %	23 juillet 2021	3,3 %

Pourcentage total des dix principaux placements : **88,5 %**

Nombre total de placements : **16**

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

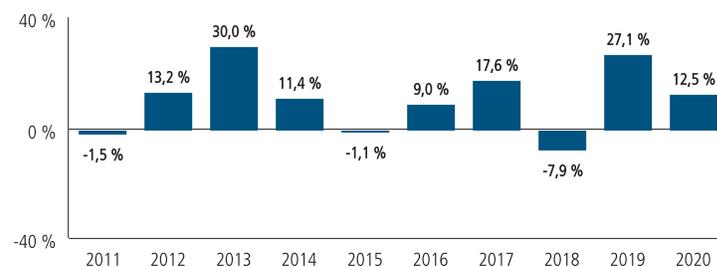
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions américaines et est disposée à accepter un degré de risque modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 7 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 10,43 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 697 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds indiciel d'actions américaines.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 109,3 M\$

Rotation du portefeuille : 15,79 %

Date de création du fonds : septembre 2004

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,57	15,85	1 001 421
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,85	15,26	353 677
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,51	18,45	53 870
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,79	17,61	807

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 65 % en titres à revenu fixe et de 35 % en actions.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)[†]

FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie
 Gouvernement du Canada 2,000 % 1^{er} décembre 2051
 Gouvernement du Canada 1,250 % 1^{er} juin 2030
 Hydro-Québec 4,000 % 15 février 2055
 Province de la Nouvelle-Écosse 4,500 % 1^{er} juin 2037
 Gouvernement du Canada 0,500 % 1^{er} septembre 2025
 Province de Québec 3,500 % 1^{er} décembre 2045
 Province du Nouveau-Brunswick 3,550 % 3 juin 2043
 Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037
 Fiducie de capital Banque Scotia 5,650 % 31 décembre 2056

9,5 %
 5,0 %
 3,4 %
 2,6 %
 2,3 %
 2,2 %
 2,2 %
 2,1 %
 1,9 %
 1,9 %

Pourcentage total des dix principaux placements :

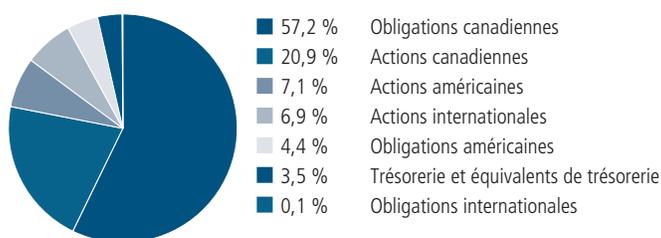
33,1 %

Nombre total de placements[†] :

116

[†] Du fonds secondaire représentant 50 % ou plus des actifs du Fonds de portefeuille conservateur de l'Empire Vie.

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

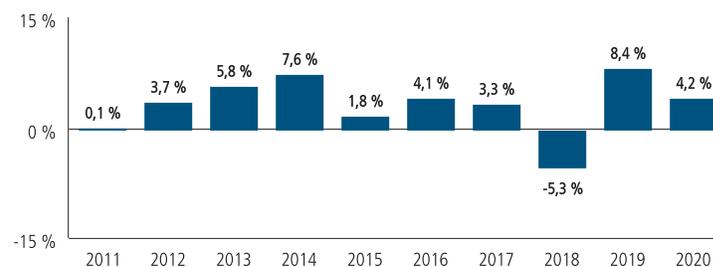
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 9 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,29 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 383 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de portefeuille conservateur.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 144,2 M\$

Rotation du portefeuille : 8,21 %

Date de création du fonds : septembre 2004

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,64	16,09	847 179
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,93	15,42	333 847
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,55	18,73	42 843
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,89	17,84	837

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % en actions.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Fonds d'obligations de l'Empire Vie	48,1 %
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie	15,6 %
Fonds de dividendes de l'Empire Vie	15,4 %
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie	7,9 %
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie	7,8 %
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie	4,2 %

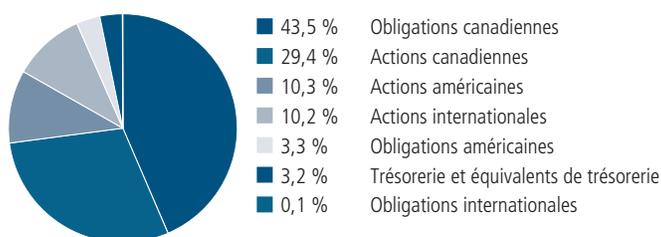
Pourcentage total des dix principaux placements :

99,0 %

Nombre total de placements :

6

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

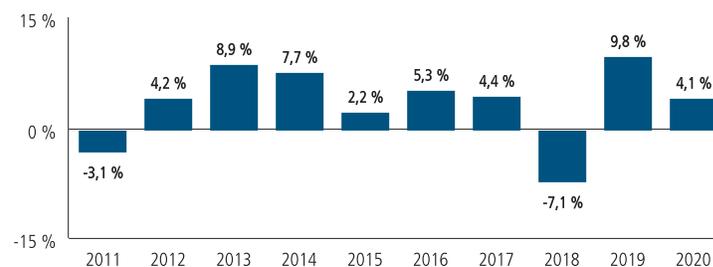
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,52 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 413 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de portefeuille équilibré.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 217,8 M\$

Rotation du portefeuille : 7,77 %

Date de création du fonds : septembre 2004

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,73	16,46	1 013 937
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,06	15,71	315 478
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,67	19,10	24 293
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,93	18,17	33 855

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 35 % en titres à revenu fixe et de 65 % en actions.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Fonds d'obligations de l'Empire Vie	33,5 %
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie	20,4 %
Fonds de dividendes de l'Empire Vie	20,0 %
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie	10,6 %
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie	10,3 %
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie	4,2 %

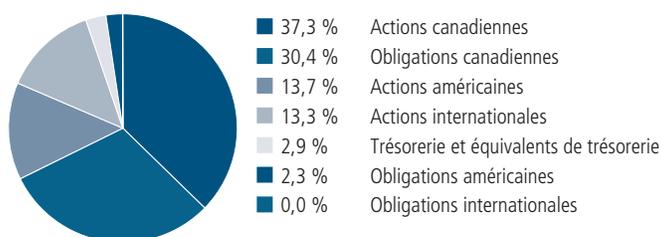
Pourcentage total des dix principaux placements :

99,1 %

Nombre total de placements :

6

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

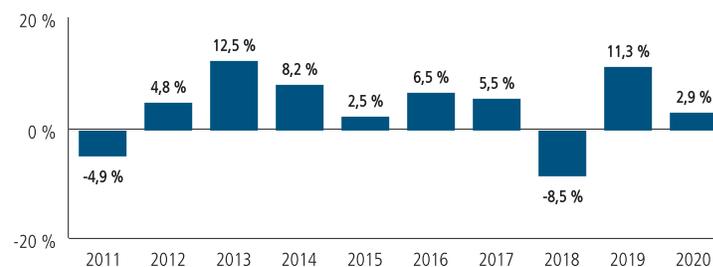
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,88 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 464 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de portefeuille de croissance modérée.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 180,1 M\$

Rotation du portefeuille : 7,86 %

Date de création du fonds : septembre 2004

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,78	16,90	433 393
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,13	16,06	93 508
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,69	19,65	44 858
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,16	18,51	25 328

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 20 % en titres à revenu fixe et de 80 % en actions.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie	24,9 %
Fonds de dividendes de l'Empire Vie	24,3 %
Fonds d'obligations de l'Empire Vie	18,4 %
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie	10,9 %
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie	10,2 %
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie	10,2 %

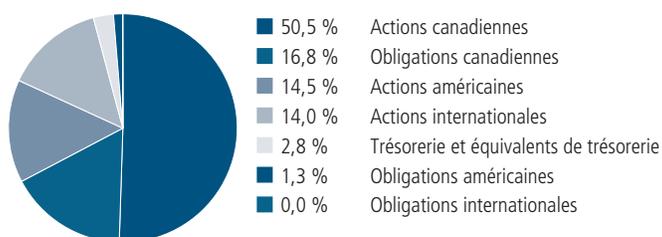
Pourcentage total des dix principaux placements :

98,9 %

Nombre total de placements :

6

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

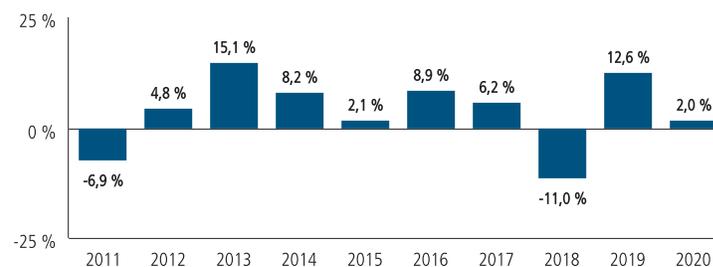
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,92 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 469 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de portefeuille de croissance.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 147,1 M\$

Rotation du portefeuille : 4,27 %

Date de création du fonds : septembre 2004

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/ garantie sur la prestation au décès (%)	RFG (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,86	17,62	381 424
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	3,33	16,51	63 236
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,81	20,46	859
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	2,26	19,26	882

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 100 % en actions.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2020)

Fonds de dividendes de l'Empire Vie	28,4 %
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie	27,7 %
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie	16,5 %
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie	13,6 %
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie	13,0 %

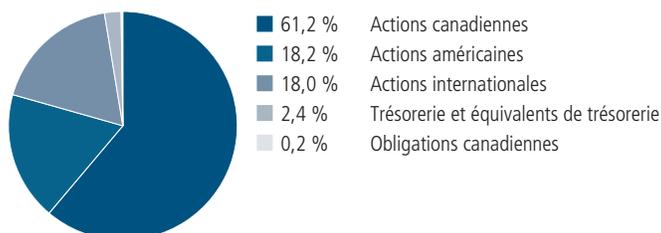
Pourcentage total des dix principaux placements :

99,1 %

Nombre total de placements :

5

Répartition des placements (au 31 décembre 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

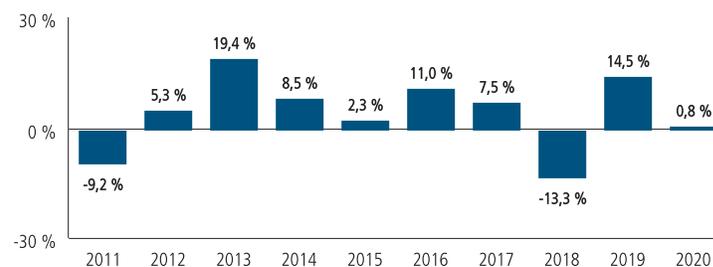
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance, souhaite investir principalement dans des actions canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours des 10 dernières années. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années. On note 8 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 4,23 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 514 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. Aucuns frais de retrait. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds de portefeuille de croissance dynamique.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.